



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie.cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 033-213301435-20250602-DC2025_09-DE



Décision du Maire n° DC2025-09

Lundi 02 juin 2025

DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°2024-INV-003 PORTANT SUR LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

Vu la délibération n°2024-076 en date du 12 novembre 2024 portant sur l'attribution du marché n°2024-INV-003 à l'entreprise ESPACE VILLE SCOP,

Considérant la nécessité d'optimiser la communication pendant le processus de révision du plan local d'urbanisme,

DECIDE

ARTICLE 1 - De passer un avenant n°1 au marché public de révision générale du plan local d'urbanisme pour inclure l'acquisition de quatre panneaux d'exposition format kakemono.

ARTICLE 2 - Le montant de cette prestation s'élève à 1 600,00 € HT soit 1 920,00 euros TTC.

ARTICLE 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
- Aux intéressés.

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire, 
Alain TABONE 